



Administration communale
de Goumoëns
1376 Goumoens-la-Ville

Préavis municipal n° 01/2022

relatif à une demande de crédit pour les mesures d'aménagement de sécurité du centre du village et arrêts de bus LHand

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Objet du préavis

La Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit afin de financer divers travaux d'aménagements routiers à Goumoens-la-Ville.

Préambule

Lors de la construction du nouveau collège, diverses mesures provisoires de circulation avaient été prises en accord avec la DGMR. Pour l'étude définitive du projet, il était nécessaire d'avoir un temps de réflexion afin de prendre en compte tous les paramètres. A cet effet, le bureau d'études DTP a été choisi en accord avec nos partenaires.

Projet

Un nouveau bâtiment scolaire de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) à Goumoens-la-Ville est entré en service à la rentrée des classes en août 2020. Une UAPE a également été ouverte à cette même date. Différentes mesures provisoires « urgentes » ont déjà été aménagées, principalement par du marquage routier afin de sécuriser les itinéraires piétons, notamment pour les élèves qui se rendent à l'école.

La Municipalité souhaite poursuivre l'aménagement des mesures pour sécuriser les piétons depuis le site scolaire jusqu'aux arrêts de bus de Car Postal qui se trouvent au centre du village. La place

autour du bâtiment « le Battoir » sera réaménagée par la création d'une zone de dépose-minute et la construction d'un mur entre le local de voirie et celui des pompiers, ceci afin d'agrandir le parc extérieur de la voirie. Des chicanes sont prévues pour modérer le trafic à l'entrée du village côté Penthéraz.

Descriptif du projet

Arrêts de bus et passage pour piétons à la route d'Eclagnens (RC 305 C-S)

Il est prévu d'aménager des arrêts qui respectent les exigences de la Loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand). Des quais surélevés seront réalisés pour accéder de plain-pied dans le bus. Les arrêts de bus ont été positionnés de manière à ne pas entraver les accès bordiers côté Sud et les places de parc côté Nord.

Les doubles priorités de droite des carrefours qui se trouvent de part et d'autre des arrêts de bus posent des problèmes de compréhension et de fluidité du trafic. Des déclassements de route seront faits avec un « cédez-le-passage » : la rue de la Forge et la rue A l'ombre du clocher (RC 304 IL-S) par rapport à la route d'Eclagnens (RC 305 C-S), respectivement la rue du Château par rapport à la route d'Echallens (RC 299 C-S). La priorité de droite est maintenue à l'intersection entre la route d'Eclagnens et la route d'Echallens.

Un nouveau passage pour piétons en face de l'Administration communale sur la route d'Eclagnens sera marqué. L'éclairage public existant sera adapté en conséquence. Deux places de parc du bâtiment administratif devront être supprimées pour des raisons de visibilité. Un parking vélo sera aménagé contre le bâtiment.

Aménagements sur la route de Penthéraz

Deux trottoirs traversants d'une largeur de 2,5 m seront construits dans le but de créer un cheminement piétonnier entre le centre du village et les bâtiments scolaires de l'ASIRE. Le premier sera aménagé au débouché du chemin des Oches et le second au débouché du chemin des Craux. Des bordures « 2 pavés » d'une hauteur de +4cm permettront de marquer le trottoir traversant.

Une zone de dépose-minute sera aménagée en aval de la place « le Battoir ». Les enfants pourront ainsi rejoindre la place piétonne dans de bonnes conditions de sécurité.

Un banc rond avec un arbre et des plantes est prévu au centre de cette place.

Création de trois places de parc « zone bleue » le long de la route de Penthéraz.

Des chicanes aménagées et des bacs à fleurs sont prévus afin de modérer le trafic à l'entrée du village côté Penthéraz.

Réalisation des travaux

Les travaux seront réalisés par étape en demi-chaussée. Des feux de signalisation seront installés pour la gestion du trafic. La durée de ceux-ci est estimée à environ 3 mois. Un accès pour piétons sera toujours garanti durant les travaux, en particulier pour les élèves qui se rendent à l'école.

Coûts du projet réalisé établi par le bureau d'études DTP SA à Orbe

Descriptif des travaux	Montant (CHF)
Travaux effectués pour la mise en conformité de l'éclairage public au passage piéton du carrefour "Rue de la Bergerie - Route de Penthéraz"	8'920.00
Travaux génie civil (montant établi sur la base d'un appel d'offres, soumissions rentrées)	229'000.00
Eclairage public	4'000.00
Marquage et signalisation	1 9'800.00
Mobilier urbain	11'200.00
Sous-total (HT)	272'920.00
Etude du projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation et appel d'offres	20'500.00
Projet d'exécution et direction des travaux	27'900.00
Travaux géométriques et cadastre souterrain (estimation)	6'900.00
Prestations complémentaires éventuelles (suivi d'essais de modération de trafic, assistance technique, séance avec les propriétaires bordiers, etc.)	4'800.00
Sous-total (HT)	333'020.00
Divers (Publications diverses, assurance "maître de l'ouvrage", essais divers et contrôle des matériaux, constat photos des bâtiments avant travaux, indemnités diverses, variations économiques)	18'700.00
Imprévus (env. 5%)	16'880.00
Sous-total (HT)	368'600.00
TVA 7.7%	28'400.00
Montant total (TTC)	397'000.00

Financement

Sur les CHF 397'000.00 de la demande de crédit, le bureau d'études DTP SA a extrait un montant de CHF 167'000.00. Celui-ci correspond aux travaux d'aménagements routiers directement en relation avec le déplacement à pied, de l'arrêt de Car Postal vers le nouveau collège, des élèves de 5P et 6P pris en charge par Car Postal dans les communes de Bettens, Oulens-sous-Echallens et Eclagnens.

Cette partie des infrastructures n'est pas à l'usage exclusif de la nouvelle école. En ce qui concerne l'aménagement LHand de l'arrêt Car Postal, il est aussi utilisé par les élèves de 7P à 11P de la commune de Goumoëns qui se déplace vers les collèges d'Echallens ainsi que tous les autres utilisateurs de ces bus. L'amélioration de la desserte piétonnière amenant vers la salle du Battoir sera aussi profitable au reste de la population du village.

Fondée sur ces considérations, la Municipalité a convenu d'une clé de répartition avec les représentants de l'ASIRE. L'Association a appliqué les mêmes principes de quote-part lors d'aménagements similaires dans d'autres communes membres comme Villars-le-Terroir et Echallens.

Ainsi, compte tenu de la subvention maximale de CHF 71'000.00 allouée par l'ASIRE selon la répartition détaillée ci-dessous, le montant de l'investissement incombant à la commune se monte à CHF 326'000.00, soit un montant arrondi de CHF 330'000.00.

Cette dépense s'inscrit dans le cadre des investissements prévus par la Municipalité pour la législature en cours. Lesdits investissements sont présentés en annexe du plafond d'endettement 2021-2026.

Secteur	Description	Montant	Goumoëns	ASIRE	Goumoëns CHF	ASIRE CHF
1	Génie civil	138'000.00 CHF				
1.1	Arrêt LHAND	62'500.00 CHF	70%	30%	43'750.00 CHF	18'750.00 CHF
1.2	Trottoir traversant Battoir	41'000.00 CHF	50%	50%	20'500.00 CHF	20'500.00 CHF
1.3	Trottoir traversant Ecole	34'500.00 CHF	50%	50%	17'250.00 CHF	17'250.00 CHF
2	Marquage/signalisation	11'000.00 CHF	50%	50%	5'500.00 CHF	5'500.00 CHF
2.1	Route d'Eclagnens					
2.2	Rue de la Bergerie					
2.3	Rte Penthéraz (1)					
2.4	Rte Penthéraz (2)					
3	Eclairage	18'000.00 CHF	50%	50%	9'000.00 CHF	9'000.00 CHF
3.1	Route d'Eclagnens					
3.2	Rue de la Bergerie					
		167'000.00 CHF			96'000.00 CHF	71'000.00 CHF

Clé de répartition ASIRE-Commune

Charges financières annuelles

Elles sont basées sur la pratique en la matière, soit

Intérêts 2 %	CHF	6'600.00
Amortissement prêt bancaire sur 30 ans	CHF	11'000.00
Total	CHF	17'600.00

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à accepter ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Goumoëns

- Vu le préavis n°01/2022 du 28 février 2022 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis ;
- Ouï le rapport de la commission de finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'**accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.00 pour la réalisation d'aménagements routiers à Goumoens-la-Ville ;
- 2) d'**autoriser** la Municipalité à conclure un emprunt de CHF 330'000.00, aux meilleures conditions du marché, auprès d'un établissement financier ;
- 3) d'**amortir** la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 30 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2022.

Au nom de la Municipalité

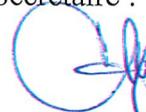
Le Syndic :



Philippe Jamain



La Secrétaire :



Florence Minini

Annexes : Plans des travaux

Municipal responsable M. Michel Vuerchoz et pour la partie financière le Syndic, M. Philippe Jamain

Commune de Goumoëns

"RC289-C-S" - "Route de Panthéraz - Chemin des Oches"
 "RC 305-C-S" - "Route d'Eclagnens"

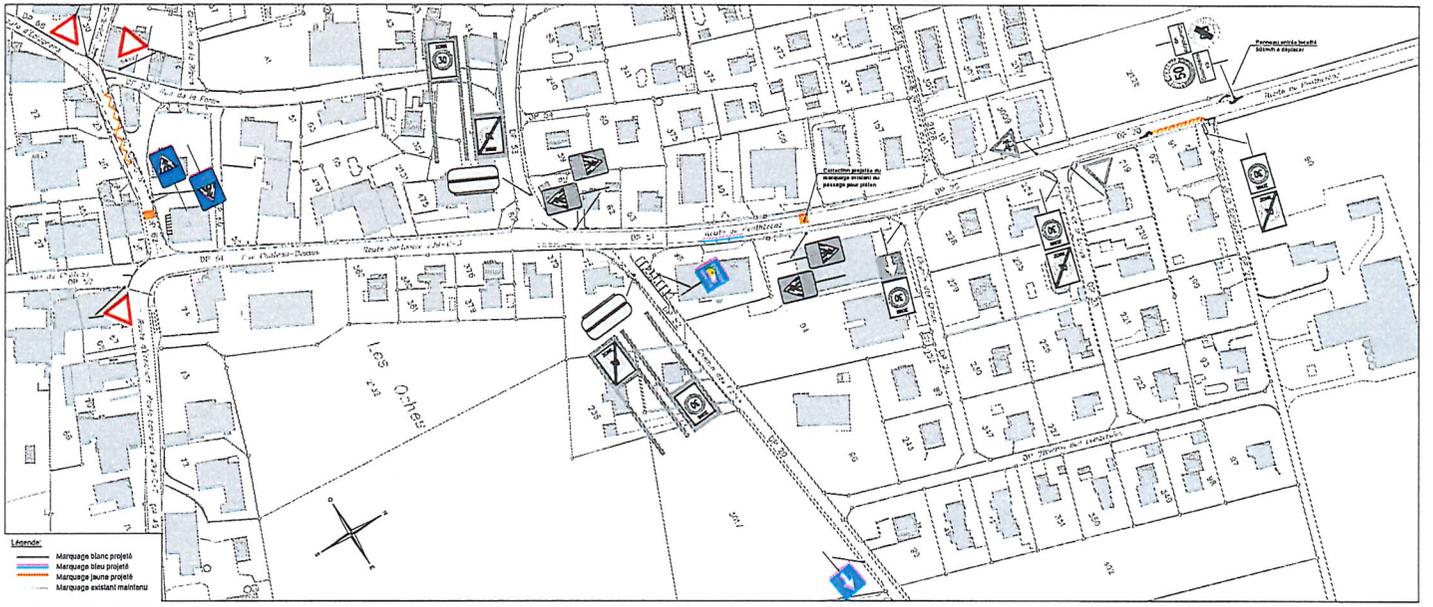
Marquage et signalisation

SITUATION

Projet de l'ouvrage

dtp Bureau d'études
 Ingénieurs géomètres
 Ingénieurs en génie civil
 Rue des Tanneurs 20 - CP 60 - 1350 Otter
 021 842 92 95 - 090020@dpi.be

Echelle 1:1'000 D. 14754-2020 Surface 0,20m² 24.09.2021 MAA/AR



Commune de Goumoëns

"RC299-C-S" - "Route de Penhéréaz - Chemin des Oches"

Aménagement de places de parc et d'une zone dépose-minute

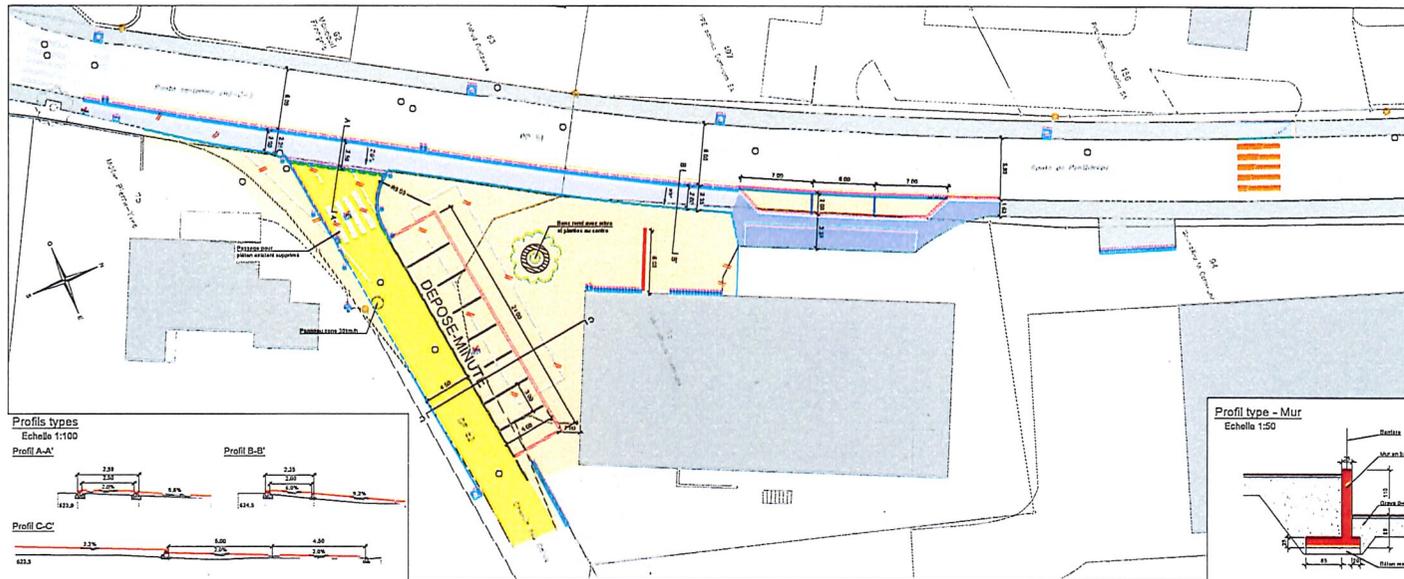
SITUATION ET PROFILS

Projet de l'ouvrage



Bureau d'études
Ingénierie géométrie
Ingénierie en génie civil
Rue des Terraces 26 - CP 60 - 1350 Orbe
034 442 37 33 - info@dtpproject.ch

Echelle 1:200 D. 14754-2023 Surface 0,20m² 04.02.2022 M.MANAKI



- Légende**
- Chaussée existante
 - Trottoir existant
 - Réfection de la chaussée projetée
 - Réfection de la place et place de parc projetée
 - Raccourcissement sur existant
 - Trottoir franchissable projeté
 - Trottoir haut projeté
 - Mur en béton avec banchère projeté
 - Bordure haute existante
 - Bordure basse existante
 - Pavé existant
 - Bordure type "Etat de Vaux" projetée, H=15cm
- Bordure haute "Etat de Vaux" projetée**
30x30cm, H=15cm
- Bordure basse "Etat de Vaux" projetée**
30x30cm, H=15cm
- Chaussée**
Indice
- Bordure "Etat de Vaux" projetée, H=4cm**
Chaussée
- Bordure "Etat de Vaux" projetée, H=4cm**
Chaussée
- Bordure 6/22 projetée
 - Marquage blanc projeté
 - Marquage bleu projeté
 - Marquage jaune projeté
 - Marquage existant à supprimer
 - Orléa existante / projetée
 - Candélabre existant
 - Frelat existant
 - Regard existant

Commune de Goumoëns

"Route cantonale 299-C-S" - "Route de Penthéréaz"

Réalisation de modérateur de trafic

SITUATION

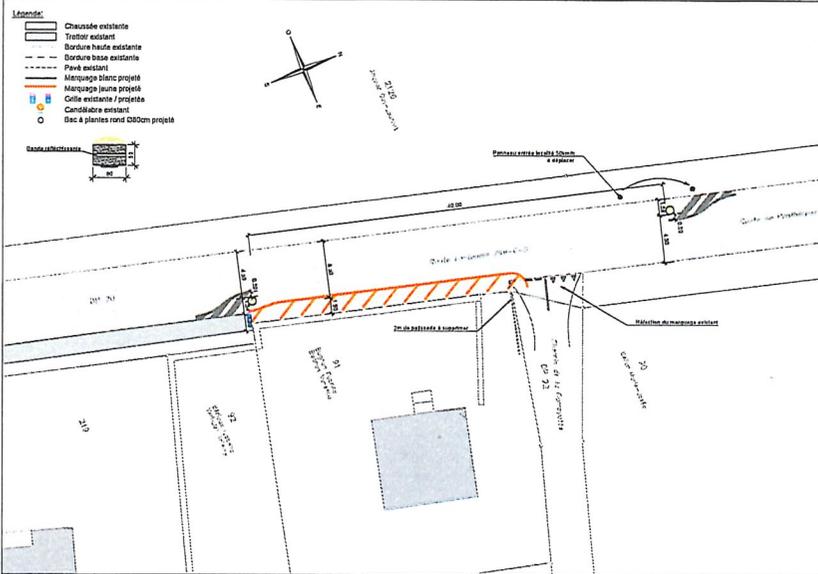
Projet de l'ouvrage



Bureau d'Etudes
Ingénieurs géomètres
topographes et géralistes
Rue des Tondeuses 24 - CP 67 - 1350 Olize
078 441 01 91 - info@dtp.ch

Echelle 1:200 D. 14754-2016 Date de 0.2016 17.09.2021 M.MANIER

Source : Cadastre CH de Yver



Commune de Goumiers

"RC 305-C5" - "Route d'éclaireurs"

Aménagement des arrêts de bus "Centre"

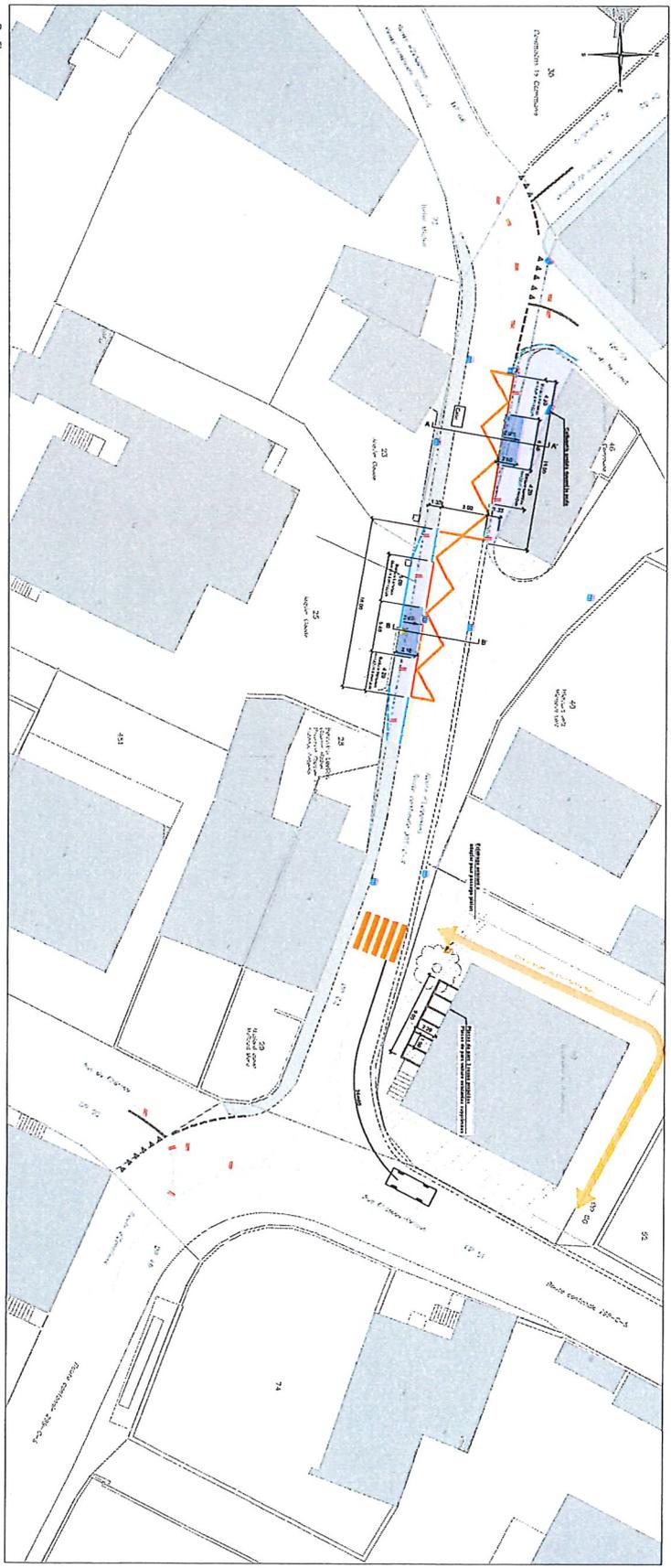
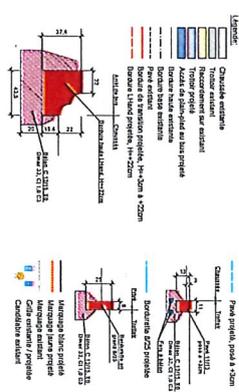
SITUATION ET PROFILS

Projet de louvrage



Direction d'Études Régionales de la Région de Bruxelles-Capitale
Rue de la Région 20 - C-66 - 1201-006
02 475 75 75 - 02 475 75 75
02 475 75 75 - 02 475 75 75

Échelle 1:200



Profils
Échelle 1:100

